

Image not found or type unknown



## Licenciement et avertir les clients

Par **ced55**, le **16/10/2015** à **11:20**

Bonjour,

Je suis dans le délai des 21 jours de réflexion pour l'acceptation du CSP, suite à un licenciement économique après 18 ans de bons et loyaux services en tant que cadre commercial.

Je souhaiterais savoir si c'est légal de faire un mail à l'ensemble des clients pour leur annoncer mon départ, le tout bien entendu en ne dénigrant pas ma Sté et mon employeur.

Sachant que j'ai une clause de loyauté et de non concurrence dans mon CT.

Merci à vous pour vos conseils

Cdt

Par **P.M.**, le **16/10/2015** à **16:17**

Bonjour,

Il ne me paraît pas opportun de décider seul d'un tel mail sans concertation avec l'employeur...